

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2026-28 du 23 juin 2026

OBJET : Création d'un poste de « Responsable Ressource en eau » pour le SPIC Eau Potable

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil communautaire du Grand Guéret (23000) sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 16 juin 2026

Etaient présents :

Collectivité	Délégués titulaires	P / E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	GRIMAUD Hervé	P		
	TURPINAT Vincent	E	WOUTERS Christian	
	LAINÉ Joël	E		
	COUTURIER Lionel	E	MARTIN Eric	
SIAEP de la ROZEILLE	GRANGE David	P		
	HERITIER Laurent	E		
	TATOUX Frédéric	E		
	BERGER Florian	E		
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUINOT Pierre Dominique	P		
SIAEP AHUN	MAUDEUX Marie-Pierre	P		
	MARIE Jean-Louis	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	BODEAU Éric	P		
	FOURNIER Marie-Françoise	P		
	LECLERE Henri	P		
	CORREIA Éric	E		
	RIVIERE Laurent	P		
	BARNAUD François	E	MENUT Jean-Claude	
	AUCOUTURIER Alex	E		
Département de la Creuse	GAILLARD Thierry	P		
UFC Que Choisir	MARTIN François	E		

Nombre de membres :

En exercice : 21

Présents : 14

Pouvoir(s) : 0

→ VOTANTS : 14

Résultat :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Éric BODEAU

RAPPORTEUR : Marie-Françoise FOURNIER

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La définition des emplois et leur quotité relève donc de la compétence du comité syndical.

Au regard de la nature des compétences exercées par le Syndicat des Eaux Creusoises (SPIC Eau Potable) seul le poste de directeur doit être pourvu par un fonctionnaire. Tous les autres postes relèvent du droit privé et font l'objet de recrutement en CDI, dès lors que le besoin est permanent.

Compte tenu de la montée en charge de l'activité du Syndicat d'une part, et de ses compétences statutaires d'autre part, il convient désormais nécessaire de doter le SPIC Eau potable d'un responsable de la Ressource en eau pour couvrir le volet gestion et protection de la ressource exploitée qui incombe au Syndicat.

Il est proposé de recruter cet agent conformément aux dispositions de la convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147), à compter du 1^{er} juillet 2026 et dans les conditions suivantes :

Nature de l'emploi	Intitulé du poste	Classification de l'emploi (cf convention collective 2147)	Quotité
CDI droit privé	Responsable Ressource en eau	Groupe V	Temps complet

* * *

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE CREER** un poste de Responsable « ressource en eau » à temps complet à compter du 1er juillet 2026,
- **DE PREVOIR** un recrutement par voie contractuelle, de droit privé et à durée indéterminée, dans le respect des dispositions de la convention collective IDCC n°2147 des entreprises des services d'eau et d'assainissement,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et en particulier à effectuer le recrutement et à signer le contrat de travail correspondant,
- **DE PRECISER** que la rémunération sera établie sur la base des dispositions prévues dans la convention collective précitée, au regard des missions prévues dans la fiche de poste, et au profil et à l'expérience du candidat sélectionné à l'issue du jury de recrutement,
- **D'INDIQUER** que les crédits seront prévus au budget.

Fait à GUERET, le 24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

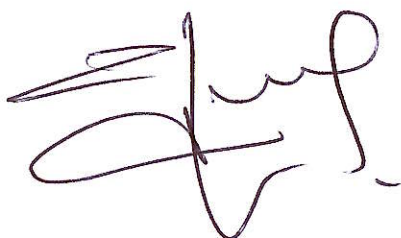
Publié le

S²LO

ID : 023-200100212-20260623-2026_28-DE

Le secrétaire de séance,

Éric BODEAU



Le Président
du Syndicat des Eaux Creusoises,

Hervé GRIMAUD

